



NOMS / PRENOMS	PRESENCE
<b>Collège A</b>	
Michel GEOFFROY (Président de l'université des Antilles)	Présent
Suzy DUFLO (Pr)	Absente
Laurence ROMANA (Pr)	Présente en visioconférence
<b>Collège B</b>	
Laura-Line CASSIN (MCF)	Présente en visioconférence
Sainte-Croix RAUZDUEL (MCF)	Procuration à Bruno HARAL
Elisabeth ODACRE (MCF)	Présente
<b>BIATSS</b>	
Christophe AUDEBERT	Présent
Bruno HARAL	Présent
<b>Étudiants</b>	
Ludivine LASSERRE	Représentée par Alysée GENDREY
Noah ALEXIS	Présent
<b>Personnalités extérieures</b>	
Laurence CORENTHIN	Présente en visioconférence
Gladys DEBS	Présente en visioconférence
Harry DURIMEL (Maire de la ville de Pointe-à-Pitre)	Excusé
Chantal LERUS (Représentant du Conseil Régional)	Excusée
Ivan VLASTELIC (Représentant de l'organisme de recherche IPGP-OVSG)	Présent en visioconférence
<b>Membres de droit</b>	
Célia JEAN-ALEXIS (Vice-présidente du Pôle universitaire de Guadeloupe)	Présente
Keïla D'ARBAUD (Responsable administrative et financière du Pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'université des Antilles)	Présente
<b>Personnel du Pôle universitaire</b>	
Chloë CORDOVAL (Responsable administrative et financière adjointe du Pôle Guadeloupe)	Présente

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** de l'université des Antilles ouvre la séance à 14h03.

Après vérification que le quorum est bien atteint, la Vice-présidente poursuit avec l'ordre du jour.

	Nombre
Présents	11
Procurations	1
Absents	3
<b>Total</b>	<b>15</b>

**L'ordre du jour est établi comme suit :**

**A- Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du lundi 30 septembre 2024**

**B- Affaires ressources humaines**

1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025
2. Campagne d'emplois BIATSS – année 2025

**C- Affaires financières**

FSDIE volet associatif et volet aide sociale

**D- Affaires institutionnelles**

1. Horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe
2. Demandes d'agrément des associations étudiantes du Pôle Guadeloupe
3. Conventions

**E- Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** introduit le conseil par des propos liminaires au cours desquels elle fait un point sur le fonctionnement des infrastructures du pôle Guadeloupe notamment l'éclairage ou encore la climatisation. Elle poursuit en mettant en lumière toutes les actions et manifestations menées par les étudiants et associations estudiantines sur le pôle Guadeloupe ces derniers mois. Enfin, elle les félicite pour leur dynamisme et rappelle l'engagement du pôle à mener des projets permettant d'améliorer leurs conditions d'études en citant quelques projets réalisés et ceux à venir.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande s'il y a des questions diverses. Elles sont au nombre de deux.

**Monsieur Haral** demande des précisions concernant l'éclairage public.

**Madame Romana** demande des précisions concernant le repyramidage du personnel BIATSS.

## **A. Approbation du relevé de décisions du conseil de pôle du lundi 30 septembre 2024**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions du conseil de Pôle du lundi 30 septembre 2024.

<b>Résultat du vote</b>	<b>Nombre de membres</b>	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	1
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	11

**Le relevé de décisions du conseil de pôle du lundi 30 septembre 2024 est approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

**Monsieur Audebert** souhaiterait connaître la raison pour laquelle le conseil de pôle du 26 septembre 2024 a été reporté.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que l'établissement a été fermé par arrêté du président de l'université suite à des conditions climatiques défavorables.

## **B. Affaires ressources humaines**

### **1. Campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025 et précise que ce dernier a été voté à l'unanimité par les membres du CSAS.

**Madame Romana** voudrait un tableau de toutes les demandes qui ont été remontées pour toutes les composantes.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que lorsque les demandes de publications de postes ne figurent pas dans le tableau présenté, cela signifie que celles-ci ne sont pas recevables au niveau administratif. Elles ne peuvent donc pas être présentées.

**Madame Odacre** explique qu'elle préfère se prononcer sur un tableau clair sur lequel

les documents administratifs sont vérifiés.

**Monsieur Audebert** répond qu'il ne partage pas cet avis et regrette un manque de transparence.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique avoir déjà répondu que lorsque la demande n'est pas recevable, elle ne peut pas être présentée. Si le poste n'est pas vacant, elle ne peut pas demander aux membres du conseil de Pôle de se prononcer sur un poste non vacant.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

**Le tableau de la campagne d'emplois enseignants-chercheurs – année 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## **2. Campagne d'emplois BIATSS – année 2025**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente les deux tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025 et précise qu'il y a un tableau qui concerne la transformation d'un poste C ADJAENES en ATRF puis un deuxième tableau qui concerne la campagne de publication composée de cinq postes.

**Madame Romana** indique qu'elle pose sa question diverse et demande la procédure concernant le repyramidage des postes.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique que deux demandes de l'UFR SEN ne sont pas recevables. Un rehaussement a été demandé en utilisant le support pour lequel une demande de publication du dit support est aussi formulée. Ainsi, il n'est pas possible de présenter cette demande dans ces conditions. La deuxième demande relève du repyramidage qui est une démarche individuelle de l'agent ne relevant pas du conseil de pôle.

**Madame Romana** demande si l'agent est informé et indique qu'il y a un flou sur ce repyramidage.

**Monsieur Geoffroy** précise que le repyramidage relève d'une démarche personnelle de chaque agent et que chaque année, il y a une campagne largement diffusée par le service des ressources humaines. Les personnes éligibles sont informées qu'elles peuvent déposer un dossier. Il s'agit d'un choix de l'agent. Concernant le

rehaussement des postes, un point a été fait avec le service des ressources humaines afin d'informer les composantes que les ressources en masse salariale sont constantes et ne varient pas. Une gestion interne s'impose dans le cadre des schémas d'emplois.

**Madame Romana** indique comprendre pour le rehaussement et demande qui décide de qui est qualifié pour le repyramidage.

**Monsieur Geoffroy** explique que la décision a lieu au niveau national et qu'il y a un collègue d'experts au niveau de l'université qui étudie les dossiers et les classe en tant que proposition au chef de l'établissement en vue d'une remontée au niveau national. Il est important de classer les meilleurs dossiers car il n'y a pas de contingent attribué à l'université des Antilles. Si le dossier n'a pas bien été réalisé, il peut être refusé même s'il est classé en premier au niveau de l'université car il y a une concurrence avec tout le territoire national. Plus on monte dans les catégories, plus c'est difficile et plus les places sont rares. Il termine en rappelant que les services RH effectuent cette mission d'information auprès du personnel.

**Madame Romana** explique que cela reste flou et que les collègues ne sont pas tous informés et qu'il y a des agents qui sont catégorie C depuis 30 ans.

**Monsieur Geoffroy** répond que la procédure est connue des agents BIATSS et qu'ils sont informés chaque année à chaque campagne. Il indique que la composante, plus précisément le ou la RAF de composante avec l'appui de la DRH, peut accompagner l'agent, à la demande de ce dernier, en vue de la réalisation de son dossier tout au long de l'année et non pas seulement quelques semaines avant le dépôt des dossiers afin de valoriser ses compétences et sa carrière. Il faut que les agents puissent se saisir des opportunités et cela ne relève pas des compétences du pôle.

**Madame Romana** remercie monsieur Geoffroy pour ces précisions et répond que si les personnels BIATSS, membres élus du conseil de Pôle, acquiescent alors elle n'a rien à ajouter et transmettra les réponses aux personnels BIATSS qui l'ont contactée.

**Monsieur Audebert** demande, pour l'année 2025, si la demande de publication des postes au Pôle répond à une politique RH polaire.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond qu'il y a effectivement une trajectoire au niveau des ressources humaines du Pôle. Par exemple, le Pôle formule la demande de publication du poste d'agent rondier qui vise à renforcer la sécurité sur le Pôle.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique qu'un poste d'opérateur logistique sur le campus du Camp Jacob est nécessaire car il y a également beaucoup de missions logistiques à effectuer. Elle précise que la stratégie du Pôle est très claire.

**Monsieur Audebert** demande si au-delà des exemples, il y aurait des axes.

**Madame Romana** demande à avoir une vision sur les besoins de chacune des composantes du Pôle. Elle indique qu'elle n'a pas de vision des besoins de SJE, de STAPS, de Roger Toumson. Elle souhaite avoir l'ensemble des demandes validées ou non et que le vote se fasse sur la liste validée.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond qu'il y a bien des axes car

il y a des échanges et discussions régulièrement avec les doyens et directeurs de composantes sur des points stratégiques précis. La politique RH du pôle se fait donc en concertation. Elle rappelle que les demandes présentées en conseil de pôle sont celles qui sont recevables administrativement.

**Madame Romana** insiste en demandant que toutes les demandes, qu'elles soient recevables ou pas, soient présentées en conseil de pôle et pense que les administrateurs du conseil de pôle devraient également faire la même demande.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle s'ils sont d'accord pour se prononcer sur les tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025.

Résultat du vote	Nombre de membres	15
	Nombre de membres présents ou représentés	12
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	2
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	10

**Les deux tableaux de la campagne d'emplois BIATSS – année 2025 sont approuvés à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

## **C. Affaires financières**

### **FSDIE volet associatif et volet aide sociale**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le relevé de décisions de la CFVU qui s'est tenue le 24 octobre 2024 concernant l'attribution des fonds FSDIE volet associatif et volet aides sociales.

**Monsieur Alexis** explique qu'il n'y a que deux associations qui ont pu finaliser leur demande car il y a quelques manquements concernant le montage des dossiers et des pièces à fournir. Il souhaite que les associations s'informent mieux dans le cadre de leurs démarches et notamment concernant la demande d'agrément.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** rappelle que les documents demandés sont obligatoires afin de bénéficier des fonds et qu'ils suivent un circuit administratif réglementaire. Elle précise qu'au sein du Pôle, il y a un agent dédié à la vie étudiante et qu'il accompagne les étudiants et les associations. Ainsi, il ne faut pas hésiter à le solliciter mais il faut aussi informer les associations de sa présence.

**Madame Romana** demande qui fixe le pourcentage de la part sociale par rapport à la part associative et s'il y a possibilité de l'augmenter.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** répond que le budget des fonds FSDIE est voté lors du conseil d'administration de l'établissement.

**Monsieur Geoffroy** répond que les proportions ne sont pas modifiables car inscrites

dans les textes et qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Il explique qu'en revanche, l'enveloppe globale peut être modifiée et cela est voté en conseil d'administration. Il y aurait une possibilité d'augmenter les fonds en abondant avec les fonds CVEC. Ces dispositifs sont cadrés.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le relevé de décisions de la commission FSDIE (volet associatif) du 22/10/2024 et le relevé de décisions de la commission FSDIE (volet aides sociales) du 21/10/2024 validés lors de la CFVU du 24/10/2024.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		12

**Le relevé de décisions de la commission FSDIE (volet associatif) du 22/10/2024 et le relevé de décisions de la commission FSDIE (volet aides sociales) du 21/10/2024 validés lors de la CFVU du 24/10/2024 sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## **D. Affaires institutionnelles**

### **1. Horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le document relatif aux horaires d'ouverture du Pôle et précise qu'une seule modification a été apportée par rapport à l'ancien document. Cela concerne les horaires pour le campus du Camp Jacob. Une fermeture à 19 heures est souhaitée notamment pour la tenue des activités du SUAPS sur le campus.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	0
		12

**Les horaires d'ouverture du Pôle Guadeloupe sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## 2. Demandes d'agrément des associations étudiantes du Pôle Guadeloupe

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** présente le document des demandes d'agrément des associations étudiantes du Pôle Guadeloupe qui sont au nombre de deux. Il s'agit des associations THEMIX et Wi-BASH. Elle indique qu'il sera possible de présenter les demandes d'agrément des autres associations aux prochains conseils de pôle et que les associations seront comme à l'accoutumée accompagnées par le Pôle.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur les demandes d'agrément des associations étudiantes du Pôle Guadeloupe.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	0
	Abstention (s)	0
	Contre	0
Avis : FAVORABLE	Pour	12

**Les demandes d'agrément des associations étudiantes THEMIX et Wi-BASH du Pôle Guadeloupe sont approuvées à l'unanimité par les membres du conseil de pôle.**

## 3. Conventions

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** présente le tableau comprenant vingt-huit conventions.

**Madame Romana** revient sur les conventions pour les élèves ingénieurs en indiquant qu'il s'agissait de convention en urgence et que trois jours c'est un peu long pour de l'urgence mais que c'est très bien d'avoir réussi à le faire et remercie pour le travail effectué. Cependant elle indique que le temps de signature pour les conventions est trop long et que la méthode est étouffante, qu'il faut voir comment fonctionnent les autres établissements afin de réduire cette durée.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique que les conventions doivent passer en conseil de Pôle obligatoirement avant de pouvoir être signées par la Vice-présidente, conformément aux dispositions statutaires.

**Monsieur Geoffroy** indique que les autres établissements ne fonctionnent pas de la même manière car ils n'ont pas les mêmes statuts et que les conventions sont signées par les chefs d'établissement qui ont une délégation de pouvoir en conseil d'administration comme c'est notre cas. En revanche, les Vice-présidents de Pôle n'ont pas cette délégation de pouvoir qui n'est pas prévue dans les textes donc ils sont obligés de réunir le conseil de Pôle pour valider les conventions car c'est la compétence du conseil de Pôle et cette compétence ne peut pas être transférée par délégation. Il s'agit d'une des faiblesses des statuts de notre université, et qui a été identifiée par le ministère.

**Monsieur Haral** précise qu'il y a certaines conventions qui n'ont pas de date.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique qu'après le vote, les conventions sont vérifiées et datées.

**Monsieur Audebert** explique que faire plusieurs tableaux avec les conventions de même nature serait plus agréable et souhaite avoir des précisions concernant la gratuité de certaines conventions.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique qu'auparavant qu'il n'y avait pas de tableau pour présenter les conventions. Elle précise que le travail effectué de recenser toutes les conventions dans un tableau en indiquant l'objet et les conditions financières de celles-ci est déjà important pour l'administration du Pôle. Cela facilite la lecture pour les membres du conseil de pôle. Faire plusieurs tableaux demanderait un travail supplémentaire conséquent. Elle indique que les conventions en gratuité se font le plus souvent avec des partenaires. Si un problème est posé sur une convention, il est possible de la retirer du tableau et d'effectuer un vote séparé.

**Monsieur Audebert** demande des précisions concernant la convention de l'UFR SJE pour la mise en place d'un site web pour la composante et s'il n'est pas possible de réaliser cette prestation en interne.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** explique que les UFR ont le droit de faire des partenariats avec des entreprises spécialisées.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** explique qu'il s'agit d'une volonté du doyen de mettre en place un site WEB afin d'informer et de valoriser les actions qui ont lieu au sein de l'UFR.

**Madame Romana** voudrait savoir s'il est possible d'avoir une convention cadre pour le transport des étudiants avec une compagnie afin d'alléger la procédure.

**Madame la RAF de Pôle/DGSA** répond qu'elle se renseignera sur cette possibilité.

**Monsieur Geoffroy** répond qu'il est possible de faire une convention cadre avec des avenants qui eux n'ont pas forcément besoin de passer en conseil de Pôle. Il faut consolider juridiquement cette option en veillant à ne pas dépasser le seuil des marchés. Le Pôle peut compter sur l'accompagnement de la DAJI car il s'agit d'une proposition intéressante.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** demande aux membres du conseil de pôle de se prononcer sur le tableau des conventions.

Résultat du vote	Nombre de membres	
	Nombre de membres présents ou représentés	15
	Ne prend pas part au vote	12
	0	0
	Abstention (s)	1
	Contre	0

Avis : FAVORABLE	Pour	11
------------------	------	----

**Le tableau des conventions a été approuvé à la majorité par les membres du conseil de pôle.**

### **E. Questions diverses**

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** indique que la question de madame Romana concernant la campagne d'emplois BIATSS a été traitée lors du point sur les affaires des ressources humaines.

**Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe** reprend la question de monsieur Haral concernant le remplacement des lampadaires par la ville de Pointe-à-Pitre et précise que l'électricien du Pôle travaille sur l'éclairage extérieur. Elle demande à la DPI d'accompagner le Pôle sur la demande à effectuer auprès de la ville. Monsieur Haral répond par l'affirmative.

**Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe remercie chaque élu de sa présence et lève la séance à 14h51.**